



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Arr2025-109

AUTORISATION DE TRAVAUX NOCTURNES AU BENEFICE DES SOCIETES WATELET TP, EUROVIA, SIGNATURE ET BENTIN

Le Maire de Suresnes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2214-4,

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.571-1 et suivants, et R.571-1 et suivants,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.1311-1 à L.1311-4, L.1312-1 et R.1336-6 à R.1336-10,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 318-3,

Vu l'Arrêté Municipal du 19 octobre 2009 relatif à la lutte contre le bruit, notamment les articles 6 et 7,

Vu la demande des sociétés WATELET TP, EUROVIA, SIGNATURE et BENTIN de réaliser des travaux nocturnes, sur le boulevard Henri Sellier, partie comprise entre l'avenue du Général de Gaule et la rue des Carrières (voie montante) dans le cadre des travaux de requalification du boulevard, les 6 et 7 octobre 2025 et du 20 au 24 octobre 2025,

Considérant que la réalisation de travaux en journée entraîne des perturbations importantes de la circulation et peut engendrer des embouteillages, impactant ainsi la fluidité du trafic et la sécurité des usagers,

ARRÊTE

Article 1^{er} Les sociétés WATELET TP, EUROVIA, SIGNATURE et BENTIN sont autorisées à déroger à l'arrêté du 19 octobre 2009 relatif à la lutte contre le bruit dans le cadre de ses travaux nocturnes les 6 et 7 octobre 2025 et du 20 au 24 octobre 2025.

Article 2. Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3. Le présent arrêté entrera en vigueur à sa publication, après transmission au préfet. Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administrative de Cergy Pontoise, situé au 2/4 boulevard de l'Hautil-BP 30322-95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

Fait à Suresnes, le

Le Maire de Suresnes certifie conformément à l'article L.2131-1 du
Code général des collectivités territoriales que le présent acte a
été reçu par le représentant de l'État
le 30 septembre 2025
et publié/affiché le 30 septembre 2025
Pour le Maire et par délégation,
la responsable de la Gestion des Instances
Catherine MAGDELAINE

#signature#

Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr